

Résumé des changements du second rapport

CAPITALE-NATIONALE

Dans la grande région de Québec, la proposition préliminaire de 2008 qui avait pour objectif un meilleur respect des limites des arrondissements de la Ville de Québec, a somme toute été bien accueillie. Un élément est toutefois venu commander certains ajustements pour le second rapport : la nouvelle délimitation de la ville à six arrondissements.

Ainsi, de légères modifications ont été apportées aux circonscriptions de Chauveau, de Jean-Talon, de La Peltrie, de Louis-Hébert et de Taschereau. De plus, la circonscription renommée Vanier-Les Rivières est à nouveau proposée et suit parfaitement les limites de l'arrondissement des Rivières.

Dans le milieu plus rural de la région, la Commission propose, à la lumière des commentaires recueillis lors des auditions publiques, de rétablir la limite est de la circonscription de Charlevoix à la rivière Saguenay tout en l'agrandissant jusqu'aux limites des MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans pour lui éviter toute situation d'exception négative. La circonscription serait renommée Charlevoix–Côte-de-Beaupré.